

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit février à dix heures et quatre minutes , le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

M. Damien PHILIPPE, 2ème adjoint ; Mme Marcelle CHOISNARD ; M. Antoine COTTIN ;
Mme Sophie GIOT; Mme Sandrine LELEGARD; Mme Noëlle VIEL

Etaient absents excusés :

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Etaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME (pouvoir à M. Damien PHILIPPE), M. Antoine FOUAUX (pouvoir à Mme Noëlle VIEL), Mme Nathalie LEMANISSIER (pouvoir à Mme Sandrine LELEGARD),
Mme Catherine VIEL (pouvoir à M. Antoine COTTIN)

Mme Sophie GIOT a été nommée secrétaire de séance.

N° Délibération	Objet	Vote
01/2023	Délibération pour le retrait de toutes les délégations du Maire	Adoptée à 7 voix pour et 3 voix contre
02/2023	Délibération pour la prononciation d'un blâme à l'encontre de Mme le Maire	Adoptée à 7 voix pour et 3 voix contre

. en exercice :	11
. présents :	6
. votants :	10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit février à dix heures et quatre minutes, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

M. Damien PHILIPPE, 2ème adjoint ; Mme Marcelle CHOISNARD ; M. Antoine COTTIN ;
Mme Sophie GIOT; Mme Sandrine LELEGARD; Mme Noëlle VIEL

Etaient absents excusés :

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Etaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME (pouvoir à M. Damien PHILIPPE), M. Antoine FOUAUX (pouvoir à Mme Noëlle VIEL), Mme Nathalie LEMANISSIER (pouvoir à Mme Sandrine LELEGARD),
Mme Catherine VIEL (pouvoir à M. Antoine COTTIN)

Mme Sophie GIOT a été nommée secrétaire de séance.

Délibération pour la prononciation d'un blâme à l'encontre de Mme le Maire

Suite à la demande de la majorité des élus, M. Damien PHILIPPE, 2ème adjoint et président de séance, propose au conseil municipal de se prononcer sur le vote d'un blâme à l'encontre de Mme le Maire.

Il a été voté ce qui suit :

7 voix pour le blâme
3 voix contre le blâme
0 abstention

Le conseil ayant fait valoir l'article L2131-11 du CGCT, la voix de Mme le Maire ne peut être prise en compte au motif qu'elle est directement concernée par le point à l'ordre du jour.

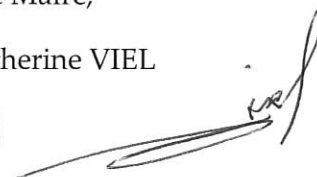
La secrétaire de séance,

Sophie GIOT



Le Maire,

Catherine VIEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit février à dix heures et quatre minutes , le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaiènt présents :

M. Damien PHILIPPE, 2ème adjoint ; Mme Marcelle CHOISNARD ; M. Antoine COTTIN ;
Mme Sophie GIOT; Mme Sandrine LELEGARD; Mme Noëlle VIEL

Etaiènt absents excusés :

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Etaiènt absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME (pouvoir à M. Damien PHILIPPE), M. Antoine FOUAUX (pouvoir à Mme Noëlle VIEL), Mme Nathalie LEMANISSIER (pouvoir à Mme Sandrine LELEGARD),
Mme Catherine VIEL (pouvoir à M. Antoine COTTIN)

Mme Sophie GIOT a été nommée secrétaire de séance.

Délibération pour le retrait de toutes les délégations du Maire

Suite à la demande de la majorité des élus, M. Damien PHILIPPE, 2ème adjoint et président de séance, propose au conseil municipal de se prononcer sur le retrait de toutes les délégations accordées au Maire.

Après débat, il a été voté ce qui suit :

7 voix pour le retrait
3 voix contre le retrait
0 abstention

Le conseil ayant fait valoir l'article L2131-11 du CGCT, la voix de Mme le Maire ne peut être prise en compte au motif qu'elle est directement concernée par le point à l'ordre du jour.

La secrétaire de séance,

Sophie GIOT



Le Maire,

Catherine VIEL

